



Réunion de présentation des enjeux, du projet de zonage et de règlement – 20 septembre 2017

Révision des Plan de Prévention du Risque Inondation de la rivière Vézère

Secteur de la Feuillade au Bugue

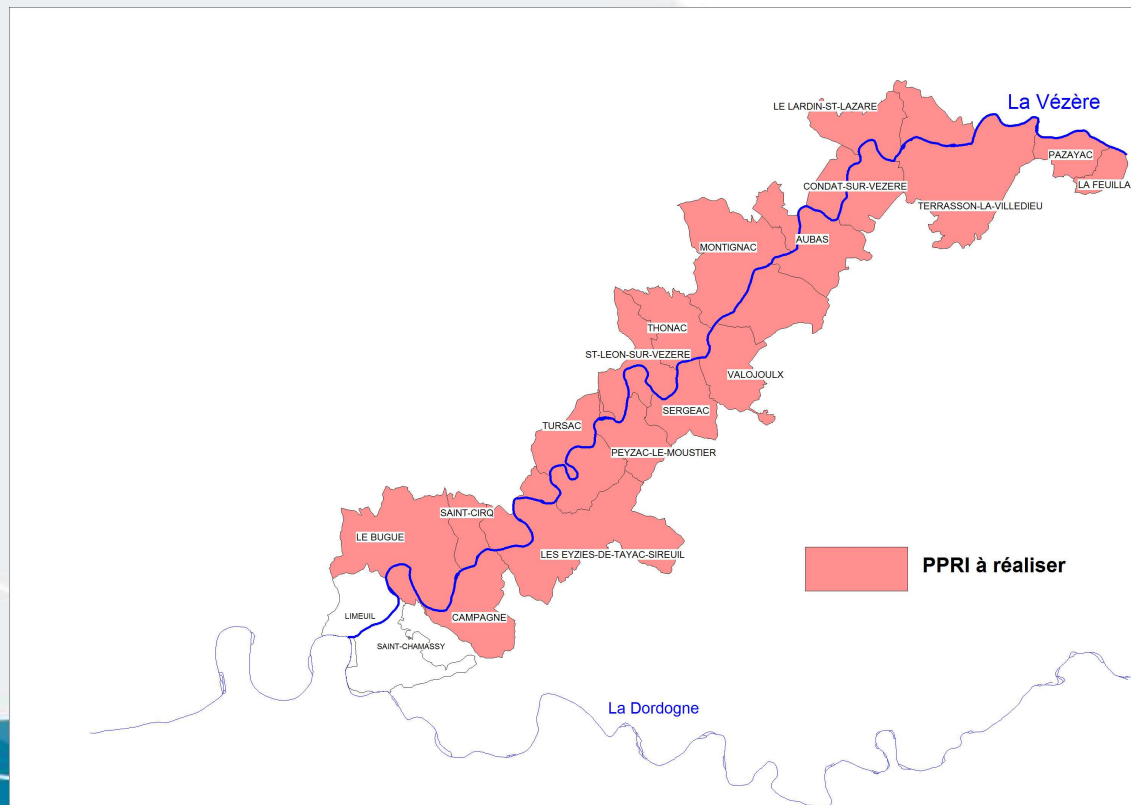
Plan de la présentation

- 1 – Rappels sur le PPR Inondation
- 2 – Cartographie des enjeux

1 – Rappels sur le PPR Inondation

1 – Rappels sur le PPRI – Aire d'étude

- Limite amont de l'étude : La Feuillade
- Limite aval de l'étude: Le Bugue
- 17 communes concernées: La Feuillade, Pazayac, Terrasson, le Lardin, Condat/Vézère, Aubas, Montignac, Valojoux, Thonac, Sergeac, St Léon/Vézère, Peyzac le Moustier, Tursac, Les Eyzies, St Cirq, Campagne et le Bugue



1 – Rappels sur le PPRi – Objectifs

- Un PPRi a pour objet de :
 - ✓ délimiter les zones exposées aux inondations sur un territoire donné
 - ✓ maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques
 - ✓ préserver les zones naturelles d'expansion des crues
 - ✓ garantir la sécurité des biens et des personnes
 - ✓ informer les populations sur les risques présents sur le territoire communal

1 – Rappels sur le PPRi – Les Documents

Le PPRi : 5 documents

- **Article R.562.3 du code de l'environnement**
- **3 cartes :**
 - une carte de l'aléa inondation
 - une carte consolidée des enjeux
 - une carte réglementaire
- **2 rapports :**
 - une notice de présentation
 - *Présentation des études*
 - *Justification des choix*
 - *Modalités de l'association et de la concertation*
 - un règlement : interdit, autorise sous conditions, prescrit des travaux.

2 – Cartographie des enjeux

2 – Cartographie des enjeux

Rappel des principales étapes passées :

- **Janvier 2017** : fourniture des cartes de zonage de l'aléa (hauteurs d'eau, vitesses et aléa)
- **Février/Mars 2017** : visites de terrain + réunions en mairies pour définition des enjeux existants/futurs
- **Mai à Septembre 2017**, définition des cartes d'enjeux et zonage réglementaire

2 – Cartographie des enjeux

La qualification des enjeux :

- **Analyse des modes d'occupation du territoire dans la zone inondable :** habitats, équipements publics, établissements sensibles, activités économiques, patrimoine...
- **Cartographie des enjeux distinguant plusieurs zones :**
 - ✓ les secteurs urbains, vulnérables en raison des enjeux humains et économiques qu'ils représentent ; il s'agit d'enjeux majeurs,
 - ✓ les autres espaces qui eux contribuent à l'expansion des crues par l'importance de leur étendue et leur intérêt environnemental ; il s'agit des espaces agricoles, des plans d'eau et cours d'eau et des espaces boisés.

2 – Cartographie des enjeux

